

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 14 octobre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 695/2025/FVE

Conseil d'Administration du 24 octobre 2025

Sujet : Déploiement du socle commun pour le module « Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) ».

Voir la note de cadrage en pièce jointe.

Conformément aux préconisations découlant du rapport Jouzel-Abbadie « Enseigner la transition écologique dans le supérieur », tous les étudiants de premier cycle inscrits à l'Université doivent avoir suivi un module de formation de 30h *a minima* qui les sensibilisent aux enjeux des transitions et au développement soutenable (Module TEDS « Transition Ecologique pour un Développement Soutenable ») et, plus particulièrement, au changement climatique, à la biodiversité et à sa préservation, aux ressources et à leur disponibilité, à une transition juste et équitable.

Ce module doit être composé d'au moins :

- 10 heures de socle commun à l'ensemble des étudiants de premier cycle ;
- 10 heures d'enseignements spécialisés sur les enjeux des transitions et le développement soutenable, en lien avec la formation suivie ;
- 10 heures de renforcement disciplinaire, consistant à intégrer les questions des enjeux des transitions et du développement soutenable dans les enseignements disciplinaires.

A partir l'année universitaire 2025-2026, tous les étudiants inscrits en premier cycle à l'Université de Limoges pourront suivre et valider le socle commun du module TEDS, à réaliser sur les trois ans de la formation de premier cycle universitaire.

La structure du socle commun est articulée autour de quatre modules, à savoir : comprendre le changement climatique, les effets du changement climatique sur les écosystèmes, la vulnérabilité des sociétés humaines aux crises environnementales, l'adaptation aux crises environnementales.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les dispositions de la note de cadrage pour la mise en place, à compter du 12 novembre 2025, du socle commun du module Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au sein des formations de premier cycle.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 24 octobre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 novembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

NOTE DE CADRAGE

Déploiement du socle commun pour l'UE Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS)

D'après la note « Cadrage et préconisations du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle »

Octobre 2025

Conformément aux exigences découlant du rapport Jouzel « Enseigner la transition écologique dans le supérieur », tous les étudiants de 1^{er} cycle inscrits à l’Université doivent avoir suivi un module de formation de 30h *a minima* aux enjeux des transitions et au développement soutenable (Module TEDS « Transition Ecologique pour un Développement Soutenable »).

Ce module doit être composé d’au moins :

- 10 heures de socle commun à l’ensemble des étudiants de 1^{er} cycle ;
- 10 heures d’enseignements spécialisés sur les enjeux des transitions et le développement soutenable, en lien avec la formation suivie ;
- 10 heures de renforcement disciplinaire, consistant à intégrer les questions des enjeux des transitions et du développement soutenable dans les enseignements disciplinaires.

Dans la poursuite des travaux menées par le GT « Formation TEDS », des réunions se sont tenues en 2025 (réunions du GT les 17 mars et 10 juin 2025 et du COPIL les 14 avril et 10 juin 2025) qui ont porté sur la définition collégiale du contenu du socle commun. La synthèse de ces travaux a fait l’objet de présentations en CFVU au cours de la même année. Ainsi, le socle commun du module TEDS sera déployé au sein de l’Université de Limoges à compter de l’année universitaire 2025/2026 et, plus exactement, à partir du 12 novembre 2025.

1. Contenu du socle commun

Le socle commun équivaut à 10 heures d’enseignement pour les trois ans d’un 1^{er} cycle universitaire.

Il se compose d’abord de 4 modules thématiques, composés de vidéos et de textes. La majorité des vidéos sont tirées de l’UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement durable) et, plus particulièrement, du socle commun de connaissances et de compétences transversales sur l’anthropocène. Chaque module est organisé de façon à garantir la progressivité des apprentissages. Après le visionnage de vidéos, le seuil de 80% de bonnes réponses à un QCM doit être atteint pour accéder aux vidéos suivantes. À ce stade, il est important de noter que le QCM peut être réalisé à de multiples reprises rendant plus aisée cette progression spirale.

Les quatre thématiques retenues visent à traiter des grands enjeux des crises environnementales pour la société d’une manière transversale et interdisciplinaire : comprendre le changement climatique, les effets du changement climatique sur les écosystèmes, la vulnérabilité des sociétés humaines aux crises environnementales et l’adaptation aux crises environnementales.

Le descriptif des modules est donné plus en détail dans l’annexe 1 de cette note de cadrage.

Le socle commun se compose également d’activités pratiques, au choix :

- Conférences d’experts sur une ou plusieurs thématiques accompagnées d’interactions avec les étudiants de 1^{er} cycle sous la forme de questions/réponses ;

- Fresques et jeux sérieux ;
- Eco-ciné-club ;
- Ateliers de réparation
- ...

L'étudiant devra suivre une activité pratique avant le terme de son 1^{er} cycle universitaire.

La liste exhaustive de ces ateliers est fournie dans l'annexe 2 de cette note de cadrage.

2. Accès aux enseignements et activités pratiques

Tous les étudiants inscrits dans une formation de 1^{er} cycle à l'Université le sont aussi à l'espace Moodle dédié. Ils suivent les modules thématiques selon une progression logique en validant successivement les modules de 1 à 4.

L'étudiant a accès aux modules du socle commun et aux activités pratiques dès le début de sa première année universitaire d'inscription en licence à l'Université. Il disposera du temps de son 1^{er} cycle universitaire pour valider l'ensemble des modules et l'activité pratique.

L'accès aux activités pratiques se fera au sein de l'espace Moodle *via* un onglet dédié. Elles y seront présentées, ainsi que leur calendrier. L'étudiant aura la possibilité alors de s'inscrire à une activité, sur un créneau, dans la limite des places disponibles. La présence effective à l'activité le jour donné sera vérifiée. Quelques jours avant l'activité, un rappel sera généré.

3. Validation du socle commun

L'étudiant valide le socle commun :

- s'il a suivi l'ensemble des contenus des modules,
- s'il a obtenu au moins 80% de bonnes réponses au QCM de chaque module,
- s'il a suivi une activité pratique,

durant le temps de son inscription en 1^{er} cycle universitaire.

Une fois les modules achevés, et l'ensemble des exigences satisfaites, l'étudiant pourra télécharger une attestation de réussite du socle commun. Il devra fournir cette attestation au service de scolarité de sa composante de rattachement, au plus tard au terme des semestres de sa formation de 1^{er} cycle.

Un étudiant ne peut pas valider sa formation et obtenir son diplôme de 1^{er} cycle s'il n'a pas obtenu l'attestation de réussite au socle commun TEDS.

L'espace Moodle pourra générer une liste, par diplôme, des étudiants ayant obtenu leur attestation de réussite, qui pourra être récupérée par les services de scolarité et/ou les responsables de formation le cas échéant.

4. Perspectives en matière de déploiement complet du module TEDS

Dans l'objectif d'un déploiement complet du module TEDS (30 heures) en 1^{er} cycle universitaire pour la rentrée 2026-27, les points suivants seront traités :

- Poursuite, en lien avec les composantes et la cellule TEDS de l'Université de Limoges, du travail d'inventaire, dans les différentes maquettes de formations, des 10 heures d'enseignements spécialisés disciplinaires et des 10 heures de renforcement disciplinaire ;
- Soutien et accompagnement des composantes et des responsables de formations, le cas échéant, par la cellule TEDS et le pôle formation, pour achever le déploiement total des 10 heures d'enseignements spécialisés disciplinaires et des 10 heures de renforcement disciplinaire ;
- Définition d'un plan de formation des formateurs ;
- Détermination du mode de valorisation du suivi du module complet (e.g. crédits ECTS, open badge, portfolio)
- Réalisation d'un bilan d'étape, en juin 2026, de la mise en œuvre du socle commun, ajustements si besoin et compte-rendu lors d'une session de la CFVU.

Annexe 1 - Description et structure des 4 modules de formation à distance

Test de positionnement

Le test de positionnement reposera sur un quiz qui comportera huit questions. Les questions posées permettront à l'étudiant(e) de commencer à percevoir les grands enjeux liés aux transitions.

Module 1. Comprendre le changement climatique

1. Introduction

Ce module vise à expliquer la mécanique du changement climatique, tout en rappelant l'importance de retenir une approche systémique, qui permet de prendre en compte les autres crises planétaires et l'ensemble des enjeux de transitions. Ce module est séparé en 5 chapitres.

À l'issue de ce module, les étudiantes et les étudiants seront capables de :

- Expliquer les interactions entre croissance économique, consommation de ressources et dégradation environnementale, afin de comprendre les fondements du développement durable et du concept du « Donut ».
- Identifier et interpréter les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour évaluer les progrès et les inégalités entre pays dans la transition écologique et sociale.
- Décrire le rôle du GIEC et les bases scientifiques du changement climatique, en comprenant les liens entre émissions de gaz à effet de serre, réchauffement global et dérèglements climatiques.
- Distinguer les leviers d'action pour atteindre la neutralité carbone, en distinguant les principales sources d'émissions et les stratégies de décarbonation sectorielles.
- Expliquer les impacts du changement climatique sur les grands équilibres planétaires, notamment le cycle de l'eau, les calottes polaires et le niveau marin, pour anticiper les risques environnementaux futurs.

2. Présentation du concept du « Donut »

Cette partie vise à expliquer le concept du Donut, développé par Kate Raworth, qui permet d'appréhender la dimension systémique de l'appréhension des transitions. Un texte spécifique et un schéma dédié accompagneront cette partie.

3. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le texte vise à présenter les Objectifs de Développement Durable (ODD) et comment ils sont mobilisés dans le cadre des politiques publiques actuelles. Un texte spécifique et un schéma dédié accompagneront cette partie.

4. Qu'est-ce que le GIEC ?

Le texte expliquera en quelques lignes qu'est-ce le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), comment est-il composé, quelles sont ses missions, et quelle est la place des rapports du GIEC dans la lutte contre le changement climatique.

Quiz. Calculer votre impact carbone

Ce quiz, inspiré de calculateurs existants (ADEME...), permettra à l'étudiant de calculer son impact carbone par rapport à une série d'activités identifiées (logement, alimentation, transport...).

5. Réchauffement climatique et émission de CO2

Ce sujet est traité sous la forme du visionnage d'un ensemble de vidéos issues de l'UVED et de capsules vidéo réalisées par Rodolphe Meyer alias « le réveilleur ». Le déroulé est fourni ci-après.

Vidéo 1. Qui réchauffe le climat et comment ? Source : « Le réveilleur » - durée : 13'59"

Vidéo 2. La France émet trop de CO2 ? Source : « Le réveilleur » durée 12'25"

Vidéo 3. Très peu de CO2 dans l'atmosphère ? Source : « Le réveilleur » durée 14'02

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 40'25".

6. Effet du changement climatique sur le cycle de l'eau

Vidéo 4. Sensibilité des calottes glaciaires. Source : UVED durée : 8'01"

Vidéo 5. Effets du changement climatique sur le cycle de l'eau. Source : UVED durée : 9'07"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 17'08".

Module 2. Les effets du changement climatique sur les écosystèmes

1. Introduction

L'introduction présentera en quelques lignes pourquoi la connaissance de la biodiversité est essentielle pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils rendent et en quoi le changement climatique a un impact sur ces équilibres. Ce module est structuré en 2 chapitres.

À l'issue de ce module, les étudiantes et les étudiants seront capables de :

- Expliquer l'importance de la diversité du vivant et analyser ses liens avec le changement climatique et les principaux enjeux associés à sa préservation.
- Identifier les services écosystémiques, leur importance dans le développement humain et environnemental.
- Identifier et expliquer les facteurs d'érosion de la biodiversité (pollution, destruction des habitats, surexploitation, espèces invasives, changement climatique) afin d'en comprendre les dynamiques globales.
- Observer et caractériser la biodiversité en milieu urbain, en distinguant les zones écologiques, les types d'espaces verts et les principaux groupes d'espèces présents.
- Analyser les impacts du changement climatique sur les milieux côtiers et marins, notamment l'élévation du niveau de la mer et les stratégies d'adaptation des zones littorales.
- Expliquer le phénomène d'acidification des océans et ses conséquences sur les écosystèmes marins, en particulier sur les coraux et la biodiversité marine.
- Identifier des pistes de préservation de la biodiversité.

2. Définition et état actuel de la biodiversité

Vidéo 1. Définition de la biodiversité. Source UVED – durée : 7'33"

Vidéo 2. État actuel de la biodiversité. Source : UVED – durée : 8'07"

Vidéo 3. La biodiversité en ville. Source : UVED – durée : 6'59"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 22'39".

3. Littoral, océan et changement climatique

Vidéo 4. Zones littorales et changement climatique. Source UVED – durée : 9'20"

Vidéo 5. Elévation du niveau de la mer. Source Le réveilleur – durée : 6'48"

Vidéo 6. Acidification des océans. Source Le réveilleur – durée : 12'17"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 28'25".

Module 3. La vulnérabilité des sociétés humaines aux crises environnementales

1. Introduction

L'introduction présentera en quelques lignes la fragilité des sociétés au regard des crises environnementales. Ce module est structuré en 3 chapitres.

À l'issue de ce module, les étudiantes et les étudiants seront capables de :

- Distinguer les limites d'une conception du progrès fondée uniquement sur la technologie, en identifiant les risques éthiques, environnementaux et sociaux associés à cette approche.
- Expliquer les grands courants de l'éthique environnementale, en distinguant les approches bio- et anthropocentriques et en identifiant leurs implications dans les politiques environnementales.
- Décrire les impacts du changement climatique sur les sociétés humaines et les écosystèmes, en abordant ses effets sur la santé, la sécurité alimentaire, les milieux urbains et les ressources en eau.
- Identifier les enjeux liés à la raréfaction et à la criticité des métaux, en comprenant les critères d'évaluation (disponibilité, impact environnemental, substituabilité) et les leviers possibles tels que le recyclage.
- Questionner la pertinence et les limites des stratégies d'adaptation au changement climatique, en mobilisant des exemples européens et en considérant les interactions entre adaptation, atténuation et équité sociale.

2. Progrès et risques éthiques environnementaux et sociaux

Vidéo 1. Le progrès. Source : UVED – durée : 4'02"

Vidéo 2. Éthiques environnementales. Source : UVED – durée : 9'01"

Vidéo 3. L'Europe face au défi du changement climatique. Source : UVED 11'01"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 26'02".

3. Impacts du changement climatique sur les sociétés humaines

Vidéo 4. Changement climatique et santé humaine - Source : UVED – durée : 10'53"

Vidéo 5. Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire. Source : UVED – durée : 10'17"

Vidéo 6. Territoires urbains et changement climatique. Source : UVED – durée : 8'55"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 30'05".

4. Enjeux liés à la raréfaction des métaux et à l'épuisement des ressources en eau

Vidéo 7. Les métaux (et leur épuisement). Source : « Le réveilleur » - durée : 23'23''

Vidéo 8. Épuisement des ressources en eau. Source : « Le réveilleur » - durée : 21'32''

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 44'55''.

Module 4. L'adaptation aux crises environnementales

1. Introduction

L'introduction présentera en quelques lignes les notions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et le principe de justice environnementale. Ce module est structuré en 3 chapitres.

À l'issue de ce module, les étudiantes et les étudiants seront capables de :

- Expliquer les notions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, en retracant leur évolution scientifique et politique, leurs complémentarités et leurs limites, notamment le risque d'inadaptation.
- Analyser les interactions entre développement humain, biodiversité et bien-être, en identifiant les conditions nécessaires à une réconciliation durable entre progrès socio-économique et préservation des écosystèmes.
- Définir les principes de la justice environnementale, en comprenant les enjeux d'équité, de reconnaissance et de participation des populations dans la gestion des ressources naturelles et des politiques climatiques.
- Identifier les enjeux éthiques et politiques liés à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale, en explorant des concepts tels que les parcs pour la paix, la gouvernance transfrontalière et la reconnaissance du crime d'écocide.
- Questionner les défis et opportunités de la transition énergétique, en comprenant le rôle des énergies renouvelables, des innovations technologiques et les limites de la croissance économique dans un contexte de durabilité.

2. Adaptation et atténuation au changement climatique

Vidéo 1. Introduction à l'adaptation au changement climatique. Source : UVED – durée 8'56''

Vidéo 2. L'atténuation du changement climatique. Source : UVED – durée : 9'09''

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 17'05''.

3. Principes de la justice environnementale

Vidéo 3. Réconcilier société et biodiversité. Source : UVED – durée : 8'00''

Vidéo 4. Sur la justice environnementale. Source : UVED – durée : 7'14''

Vidéo 5. Biodiversité et paix. Source : UVED – durée : 7'36''

Vidéo 6. Croissance et PIB les limites. Source : « Le réveilleur » - durée : 26'24''

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 49'14''.

4. Défis et enjeux de la transition énergétique

Vidéo 7. Les énergies renouvelables, enjeux et défis sociétaux. Source : UVED - durée 7'13''



Vidéo 8. Villes et énergies renouvelables. Source : UVED – durée : 12'12"

Quiz composé de 6 questions sur la base d'une durée totale de visionnage de 19'25".

Vidéo 9. L'IA face aux défis énergétiques. Source : « Le réveilleur » - durée : 12'17"

Quiz. Calculer votre empreinte carbone liée au numérique

Annexe 2 – Liste des ateliers pratiques

Afin de valider le module TEDS, les étudiantes et les étudiants devront également suivre *a minima* une activité pratique, comprise dans la liste ci-dessous, au plus tard au terme de leur 3^e année de 1^{er} cycle universitaire.

Les activités proposées au titre des ateliers pratiques présentent une certaine variété. Elles permettent de répondre, dans la mesure du possible, à la diversité des profils étudiants concernés, notamment au regard de leur volonté d’implication et de leur niveau de sensibilisation et de connaissances.

Activité	Durée	Capacité d'accueil	Nombre d'activités organisées/an
Fresque du climat	3 h	16	4
Fresque du numérique	3 h	16	4
Fresque de la biodiversité	3h	16	2
Fresque de l'eau	3 h	16	2
Fresque One Health	3 h	16	2
Fresque du sol	3 h	16	2
Puzzle Climat	3 h	16	2
La boîte noire de l'IA	3 h	16	1
Atelier Inventons nos vies bas carbone	3 h	16	2
Atelier 2 Tonnes	3 h	16	3
Atelier de réparation	3 h		
Eco-ciné-club	2 h	150	3
Conférence interactive débrief'	2 h	400	3
Conférence MASQUES	2 h	300	1
Conférences et Ateliers pratiques Vivant(s)	2 h conférences entre 20 min et 1h par atelier	150 (conférence) 10 places/atelier	1

NB : les étudiants qui font les fresques dans leur formation ou participent à d'autres activités (MASQUES, ateliers de réparation...) pourront valider ainsi les 2 heures d'activités pratiques. Le responsable de l'activité aura la responsabilité de valider leur participation à l'activité pratique, à la suite de la création d'une activité dédiée sur l'espace Moodle.

